

TRAVAUX PUBLICS

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – CHANTIER

À remplir par le requérant					
1. Identification du requérant					
Nom, raison sociale					
Adresse, domicile					
No de téléphone					
E-mail					
2. Lieu et description des travaux					
O Échafaudages	O Autres				
O Clôtures de chantier					
O Véhicules de travail O Stockages divers					
•					
Localité					
Folio(s)					
Parcelle(s)					
3. Durée d'occupation					
Date prévue					
Durée d'occupation					
Demande SICHAN effectuée ?	O oui	O non			
https://sichan.apps.vs.ch	Oui	O Hon			
Demande de mesures à la Police	O oui	O non			
intercommunale (info@police-herens.ch)	0 00.	o non			
effectuée ?					
Les travaux seront exécutés par l'entreprise suivante :					
À remplir par la Commune					
4. Services techniques à contacter avant de commencer les travaux					
Oui	1	Non			
6. Remarques du propriétaire foncier					
Formulaire à retourner à la Commune en 2 exemplaires pour autorisation.					
a comment of a comment of a complete of a complet					
Date : Signature du requérant :					
		Sceau:			
Autorisation accordée par la Commune le		Signature :			

COMMUNE DE MONT-NOBLE

TRAVAUX PUBLICS

OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PRESCRIPTIONS

Petits chantiers entre 1 et 8 jours

♦ Mesures de police :

1-demande d'autorisation à la police intercommunale (<u>info@police-herens.ch</u>) via le formulaire

2-demande d'autorisation à la commune via le formulaire

3-informer la police par téléphone (027 207 23 36) 5 jours avant le chantier

Chantier de plus de 8 jours

◆ Effectuer demande SICHAN en ligne sur https://sichan.apps.vs.ch

Mont-Noble, décembre 2022



PRÉAVIS AUTORISATION CHANTIERS SUR LES ROUTES

☐ Chantier			
Société	:		
Nom	÷		
Prénom	:		
Date de naissance	:		
Adresse	:		
N° de téléphone	:		
E-mail	:		
Emplacements	÷		
	:		
	:		
Date :		Signature :	
Préavis police :	positif	négatif	
		Signature :	

Annexes à la demande :

• Plan de signalisation sur carte topographique au 1 :25000